



Le 29 septembre 2026

L'ACCP et l'ACP concluent une table ronde nationale sur la sécurité du personnel policier

OTTAWA, le 29 septembre 2026 – L'Association canadienne des chefs de police (ACCP) et l'Association canadienne des policiers (ACP) ont conclu aujourd'hui une table ronde nationale de deux jours sur la sécurité du personnel policier, réunissant des dirigeants policiers et des représentants d'associations de partout au Canada afin d'identifier des mesures concrètes pouvant améliorer la sécurité des agents qui servent les collectivités à travers le pays.

La table ronde a été expressément conçue pour réunir un large éventail de perspectives, allant de certaines des plus grandes organisations policières du Canada aux plus petits services municipaux et régionaux. De hauts dirigeants policiers et des dirigeants d'associations y ont participé aux côtés de personnes ayant une expérience directe des pressions auxquelles sont confrontés les policiers de première ligne dans des collectivités de tailles et de réalités très diverses.

« Le public ne peut être en sécurité si les policiers ne le sont pas », a déclaré l'ancien président de l'ACCP et commissaire de l'OPP, Thomas Carrique. « Voilà pourquoi cette conversation est importante. Nous avons réuni des points de vue provenant de partout au pays afin de cerner les risques, les lacunes et les domaines où des mesures concrètes peuvent faire une différence. C'est le début de ce travail, pas sa conclusion. »

Les participants ont relevé plusieurs enjeux nécessitant une attention continue, notamment un meilleur partage de l'information entre les organisations policières, l'augmentation des coûts et de la complexité liés à la prestation des services policiers, la nécessité de veiller à ce que les ressources policières demeurent axées sur leurs responsabilités fondamentales en matière de sécurité publique, ainsi qu'une communication plus efficace sur les réalités auxquelles les policiers sont confrontés.

Un thème récurrent a été la nécessité d'adopter une approche nationale plus coordonnée et stratégique en matière de communications. Les dirigeants policiers et les associations doivent mieux expliquer le contexte dans lequel les policiers exercent leurs fonctions, s'assurer que l'expérience du personnel de première ligne soit reflétée dans les débats publics et parler d'une voix plus cohérente lorsque des enjeux policiers d'envergure nationale surgissent.

Les participants ont également souligné que la sécurité du personnel policier ne peut être assurée par les services policiers seuls, particulièrement lorsque les risques auxquels sont exposés les agents sont influencés par des décisions prises ailleurs dans les systèmes de justice, d'éducation et de santé.

La table ronde a permis d'entendre à plusieurs reprises des préoccupations concernant l'importance de la confiance envers la primauté du droit et de l'existence d'une véritable responsabilisation lorsque des infractions graves sont commises, que des ordonnances judiciaires sont enfreintes ou que des policiers sont agressés ou délibérément pris pour cible. Lorsqu'une récidive ou des manquements répétés aux conditions imposées ne donnent pas lieu à une intervention efficace, les policiers peuvent se retrouver à intervenir à nouveau auprès des mêmes personnes, parfois dans des circonstances de plus en plus dangereuses.

« Lorsqu'un policier arrête une personne pour comportement violent ou pour avoir enfreint à répétition une ordonnance du tribunal, et que cette personne se retrouve rapidement dans une situation qui la remet en contact avec la police, il ne s'agit pas d'un problème abstrait du système de justice », a déclaré le président de l'ACP, Tom Stamatakis. « Cela peut signifier qu'un autre policier devra faire face au même risque une fois de plus. La responsabilisation est importante parce que la sécurité du personnel policier dépend, en partie, du fait que l'ensemble du système remplisse son rôle. »

Les participants ont également discuté des répercussions plus larges sur la confiance envers le système de justice. Lorsque les policiers et les citoyens constatent à répétition que des ordonnances judiciaires sont ignorées ou que des infractions graves n'entraînent pas de conséquences significatives, la confiance envers l'application de la loi, les services policiers et la primauté du droit elle-même peut s'en trouver érodée.

La table ronde a accueilli favorablement le récent appel du conseil de la fédération visant à renforcer les mesures de protection des agents d'application de la loi, des premiers intervenants et d'autres travailleurs de première ligne, ainsi que son mandat donné aux ministres de la Justice et de la Sécurité publique des provinces et territoires afin d'élaborer des options en vue d'une intervention fédérale. Les participants considèrent ces travaux comme une occasion importante de poursuivre les discussions avec les gouvernements, les partenaires du système de justice et d'autres organisations dont la participation sera essentielle à l'élaboration de solutions durables.

« Il n'existe pas de solution unique pour la sécurité du personnel policier », a affirmé le commissaire Carrique. « Cela exige une meilleure circulation de l'information, une coordination efficace, des ressources appropriées, un leadership solide et des partenaires des secteurs de la justice et de la santé qui comprennent pleinement leur rôle et leurs responsabilités. L'un des résultats importants de cette table ronde est la reconnaissance des domaines dans lesquels nous devons élargir cette conversation. »

Les idées et priorités dégagées au cours des deux journées seront maintenant soumises à l'ACCP, à l'ACP et aux organisations participantes pour un examen approfondi. La table ronde visait à amorcer un processus, non à le conclure, et les organisations concernées continueront de travailler ensemble afin de déterminer quelles recommandations concrètes et quelles actions concertées peuvent être mises de l'avant.

« Nous ne nous attendions pas à résoudre ces enjeux en deux jours », a conclu M. Stamatakis. « L'important était de rassembler les bonnes personnes, de parler franchement et de déterminer où des actions sont nécessaires. Le véritable succès de cette table ronde se mesurera à ce qui suivra. »

-30-

Pour plus d'informations –

Michael Gendron
Directeur des communications, Association
canadienne des policiers
613-299-6516 / mgendron@cpa-acp.ca

Maeghan McGaraughty, M. Comm
Spécialiste des communications, Association
canadienne des chefs de police
613-595-1101 / maeghan@cacp.ca